

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 Mars 2023 à 19 heures

Présents : LONGIS Marie-Line, PHILIBERT dit JAIME Michel, MILLIAT Véronique, VEYRAND Pierre, VILLARD Bernadette, GRENIER Roland, DIDIER Véronique GARNIER Christian, GARCIA Brigitte, GIRAUD Pascale, JOLLAND Marie-Chantal, KUHNE Pablo, MARIN Béatrice, PUECH Julie,

Excusés : CHERON Elodie : pouvoir donné à Mme MILLIAT Véronique, DUC-MAUGE Pascal : pouvoir donné à GIRAUD Pascale, JUNIQUE Mathieu : pouvoir donné à KUHNE Pablo

Absent : LANOY Julien
Secrétaire de séance : MARIN Béatrice

Ordre du jour

Signature du PV du 27 février 2023

Décision du Maire

Délibérations :

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.**
- **Vote des budgets Cmmune, Restaurant scolaire, Bibliothèque, Logement maison Darodes et Gîte Auberge**
- **Signature du bail pour l'installation d'une antenne téléphonique.**
- **ONF Programme de Travaux de maintenance et Sylvicoles en forêts communales Dionay et St Antoine**
- **Devis travaux sylvicole ONF et demande de subvention**
- **Avenant n°1- les Charpentiers du Grésivaudan. Lot 4- Marché Réhabilitation et restructuration d'un bâtiment communal en EVS, Co-Working et cabinet médical**
- **Demande de subvention des associations**
- **Remboursement des frais au maire et adjoint pour l'AG des plus beaux villages de France.**
- **Remboursement des frais de repas des bénévoles de la Bibliothèque intercommunal dans le cadre d'une formation.**
- **Remboursement pour moitié de la facture « la lettre du maire Rural » à la commune de Bessins.**
- **Vente du Glutton**
- **Visuel Totem- Règlement en investissement.**

Divers

1/ Choix du secrétaire de séance.

Mme Marin Béatrice a été élue à l'unanimité

2/ Décision du maire

Néant

3/Validation du PV de la séance du 27 février 2023

Accepté à l'unanimité

4/Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Mme le Maire Indique que les bases vont augmenter de 7%. Aussi, elle propose de reconduire les taux de 2022 à savoir

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 Mars 2023 à 19 heures

Taxe foncière bâties (TFB) : 34.59%

Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 64.75%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13.81%

Accepté à l'unanimité

5/Vote des budgets 2023

Une explication pour chaque budget est donnée par Mr PHILIBERT Michel, adjoint aux finances.

✓ **Bibliothèque :**

Fonctionnement : 51 700€

Accepté à l'unanimité

Mr Philibert rappelle que les agents du service bibliothèque animent des ateliers dans les écoles de Montagne et de St Bonnet de Chavagne. C'est pourquoi une participation financière est demandée à ces deux communes pour le financement du budget annexe bibliothèque.

M Philibert informe les élus que le CDL (conseil aux décideurs locaux) a indiqué que si le résultat cumulé est négatif deux années consécutives, le vote du budget la 3ème année ne sera pas possible et sera refusé par le contrôle de légalité de la préfecture.

Afin d'équilibrer le budget 2023, la participation demandée aux collectivités doit être majorée de 3%. Une réunion de travail avec les 2 établissements sera prévue prochainement. Il est précisé que la bibliothèque fonctionne avec 2 agents et des bénévoles.

M Garnier demande si un groupement d'achat pour les livres existe. Non, car les librairies pratiquent le même tarif.

Mme Marin demande si pour faire rentrer quelques recettes il serait possible de faire payer les spectacles proposés. Avec la gratuité actée en 2022, cela ne semble pas concevable.

Une réflexion doit être menée pour le budget 2024.

✓ **Logements Maison Darodes :**

Fonctionnement : 73 300 €

Investissement : 44 124 €

Accepté à l'unanimité

✓ **Restaurant scolaire**

Fonctionnement : 77 011€ €

Accepté à l'unanimité

✓ **Gîte Auberge**

Fonctionnement : 54 053 €

Investissement : 20 000 €

Accepté à l'unanimité

✓ **Commune**

Fonctionnement 1 700 409€

Investissement 2 500 656€

Accepté à l'unanimité

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 Mars 2023 à 19 heures

6/ Signature du bail pour l'installation d'une antenne téléphonique

M Philibert informe le Conseil Municipal que la loi encadre strictement le déploiement et le fonctionnement des antennes relais. Orange est par ailleurs tenue, à l'égard de l'Etat, de respecter de nombreuses obligations, notamment en matière de couverture de la population, de qualité et de disponibilité du service mobile.

Au titre du New Deal Mobile annoncé par le Gouvernement, les opérateurs mobiles en janvier 2018 et après la publication du tableau de bord par l'ARCEP, la Mission France Mobile publie en juillet 2019 un « Protocole de coopération – Couverture Mobile Dispositif de couverture ciblée », réalisé par l'Etat, en partenariat avec les quatre principaux opérateurs mobiles, les associations de collectivités (ADF, AMF, AMRF, ANEM, AVICCA, RDF, FNCCR) et la fédération française des télécoms.

M Philibert a rencontré la société Totem qui souhaite installer un relais de téléphonie mobile sur les parcelles WD 214 & WD 212, lieu-dit « Pré Brunet » - 38160 SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE.

Il est proposé de conclure un bail avec cette entreprise pour une durée de 12 ans renouvelable ensuite par période successive de 6 ans.

Le montant de la redevance annuel est de 1 000 €, annexé de 1% par an.

Vote : 14 Pour-1 Contre-1 Abstention

Accepté à la majorité

7/Avenant n°1- les Charpentiers du Grésivaudan. Lot 4- Marché Réhabilitation et restructuration d'un bâtiment communal en EVS, Co-Working et cabinet médical

M Veyrand, adjoint aux travaux, expose que dans le cadre des travaux de la maison Renevier et suite au curage complet du bâtiment, il est apparu que les arêtiers de la charpente sont en très mauvais état, et tiennent avec des cales sur les poutres.

La cheminée prévue au présent lot sera mise en œuvre par le maçon, les abergements en zinc seront à réaliser.

Il est donc nécessaire d'effectuer ces travaux pour un montant de 3 962.32€ HT et de formaliser par un avenant n°1

Accepté à l'unanimité

8/ Demande de subvention des associations

Mme Villard, adjointe à la vie associative, informe avoir reçu des demandes de subvention de la part des associations antonines pour un montant de 23.700€

Après réunion avec la commission, il est proposé d'attribuer la somme de 22 000€ selon la répartition suivante :

Associations	Actions et projets proposés	Montant demandé pour 2023
AFR CHATTE	Chantier jeunes	500€
Amicale Laïque	Sorties scolaires, fournitures...	2 350€
Pompiers de Vinay	Fanfare	250€
AFAA	Médiévales 2023	800€
BINETTE ET CIE	Animations -ateliers	600€
Les amis de l'Orgue	31 ^{eme} festival des musiques sacrées et 21 ^{eme} académie de musique Baroque	500€
Rue Haute Production	Pighalle,	1 500€

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 Mars 2023 à 19 heures

Rue Haute Production	Marché des lumières	3 500€
Textes en l'air	Festival Textes en l'Air (salaires des artistes)	3 200€
Souvenir Français	Anciens combattants	300€
Les sentiers antonins	Développements des itinéraires de randonnées	500€
EVS : La Dynamo	Convention	5 500€
Comité des fêtes	Animations vogues	1 000€
Amicale des pompiers St Antoine	Achat de tapis de course	700€
Comité Locale Vie Associative	Mutualisation pour achat de matériel commun associatif	800€

Elle précise que le « comité vie locale associative » est n'est pas une association mais une commission en cours de création qui a pour objectif d'aider les associations antonines à avoir la même visibilité sur la commune (achat de panneaux d'information identique pour tous par exemple etc).

Accepté à l'unanimité

9/ Remboursement des frais au maire et à un adjoint pour l'AG des plus beaux villages de France.

Mme MILLIAT, adjointe à la communication, informe les élus que Mme LONGIS et M GRENIER, représenteront la commune lors de l'AG des plus beaux villages de France du 31 mars au 2 avril 2023 à DOMME. (Dordogne)

Les coûts d'hébergement étant élevés, elle propose que soit remboursé aux deux élus les sommes suivantes et sur présentation de justificatif :

- repas pris par les élus dans la limite de 40€/par personne/par repas
- hébergement dans la limite de 110 euros/ par personne et par nuit
- frais de péage au réel.
- frais de véhicule remboursés en fonction des kilomètres réalisés.

Accepté à l'unanimité des votants : 15 Pour (Mme Longis et M Grenier étant sortis lors du vote)

-10/ Remboursement des frais de repas des Bénévoles de la Bibliothèque intercommunal dans le cadre d'une formation.

Mme Milliat, en charge de la culture, expose que des formations liées à la ré-informatisation de la bibliothèque sont prévues. Les agents et bénévoles doivent se former pour utiliser le nouvel outil informatique.

Un de ces derniers doit participer à deux de ces sessions en même temps qu'un titulaire. Aussi, il est proposé que lui soit remboursé ses frais de repas dans la limite fixée par le décret^o 2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n^o 2001-654 du 19 juillet 2001.

Accepté à l'unanimité

11/Remboursement pour moitié de la facture la lettre du maire Rural à la commune de Bessins.

Mme le Maire demande l'autorisation de mutualiser l'achat d'un journal « la lettre du maire rural » avec la commune de Bessins et de lui rembourser la moitié de l'abonnement. Ceci permettra d'avoir les codes d'accès d'internet.

Accepté à l'unanimité

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 Mars 2023 à 19 heures

-12/Vente du Glutton

M GRENIER, adjoint en charge de la voirie, informe que l'aspirateur Glutton n'est plus utilisé par les agents techniques depuis l'achat de la balayeuse. Il propose de le mettre en vente.

Accepté à l'unanimité

13/ Visuel Totem- Règlement en investissement.

Mme le Maire rappelle que les visuels et les graphismes des Totems situés à l'entrée nord du village et à la boulangerie sont modifiés chaque année.

Les Visuels des Totems revêtant bien un caractère de durabilité, elle propose que les factures en lien avec cet objet, soient affectées à la section d'investissement

Accepté à l'unanimité

14 Devis travaux sylvicole ONF et demande de subvention

M Philibert en charge des questions ONF informe qu'un devis d'un montant de 9 256.99€ HT a été reçu pour des travaux sylvicoles sur les parcelles 11 et 12 de la forêt communale de St Antoine l'Abbaye.

Il propose la signature dudit devis, sachant qu'une demande de subvention de 80% du montant HT des travaux a été déposée auprès du Conseil Départemental de l'Isère

Accepté à l'unanimité

15/ONF Programme de Travaux de maintenance et Sylvicoles forêts communales Dionay et St Antoine.

M Philibert, en charge des questions ONF, explique avoir reçu un programme de travaux de maintenance situé :

En Forêt communale de St Antoine l'Abbaye :

- parcelle 1 pour un montant prévisionnel de travaux de 1 050€HT

- parcelles 21-22-23-24 et 25 pour un montant prévisionnel de 1 630€ HT

En forêt communale de Dionay :

- parcelle 6 pour un montant prévisionnel de 460€ HT.

Il rappelle qu'en 2022 lesdits travaux avaient été reportés.

Il demande l'accord du conseil pour que Mme le Maire puisse signer le devis définitif qui sera adressé par l'ONF.

Accepté à l'unanimité

16/Questions diverses

1/ Journal la voix du tram.

Mme Didier Dit Pontais rappelle que les articles doivent lui être remis au 6 avril 2023, dernier délai, pour une distribution au 8 mai 2023.

2/ Accueil collectif de mineur

Mme Milliat indique que l'agent en charge de ce dossier va faire une formation qui lui permettra de mettre en place et de diriger l'accueil collectif de mineur qui devrait ouvrir en septembre.

3/Recrutement service technique

M Grenier informe que le contrat d'un agent technique prend fin au 31 mars. Aussi, il est nécessaire d'effectuer un recrutement au 1^{er} mai par le biais d'un CCD de 6 mois . En effet, afin d'équilibrer le service technique, la fiche de poste a été revue (astreintes obligatoires, technicité sur la conduite d'engin et de matériel...etc.).

Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
Procès-Verbal
Conseil municipal & délibérations
Séance du 27 Mars 2023 à 19 heures

4/ Commémoration

Mme le maire rappelle les dates des prochaines commémorations, à savoir le 8 mai et le 11 novembre et souhaite que les conseillers, dans le cadre de leur mandat, soient présents.

5/ Point sur la réunion développement économique du 27 mars

Mme Milliat fait le point sur la réunion développement économique du 27 mars où de nombreux acteurs économiques étaient présents.

6/ Mission patrimoine

Mme le Maire informe les élus que la Mission patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, a retenu le projet de restauration de la façade de l'église abbatiale de Saint-Antoine-l'Abbaye.

Elle bénéficiera du soutien financier de la sixième édition de l'offre de jeux Mission Patrimoine qui sera lancée à la rentrée de septembre 2023. Le montant de sa dotation sera annoncé lors des prochaines Journées européennes du patrimoine.

7/Prochain conseil municipal

Lundi 24 avril à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Signatures

Mme le Maire
Mme LONGIS Marie-Line

Le secrétaire
Mme Marin Béatrice.